

Mobilité intergénérationnelle en France : le rôle de l'orientation post-bac et des effets de pairs

Gustave Kenedi, CY Cergy Paris Université,
accessit 2024 du prix Philippe Martin de la meilleure thèse en sciences économiques

La mobilité intergénérationnelle demeure limitée en France : les positions économiques tendent à se transmettre d'une génération à l'autre. Seuls 9,7% des enfants issus des 20% des familles les plus modestes font partie des 20% les plus aisés une fois adultes, contre 38,4% de ceux nés dans des familles favorisées. La France se situe ainsi parmi les pays développés où la mobilité sociale est la plus faible, à un niveau comparable aux États-Unis, au Royaume-Uni ou à l'Italie.

L'enseignement supérieur joue un rôle clé dans cette reproduction sociale. Seuls 30 % des jeunes dont les parents sont parmi les 20% les moins favorisés en termes de revenus obtiennent un diplôme du supérieur, contre 80 % de ceux dont les parents sont les plus favorisés. Ces différences apparaissent dès l'orientation post-bac : à résultats équivalents, les meilleurs bacheliers issus de milieux moins favorisés candidatent nettement moins aux formations les plus sélectives, en partie par autocensure ou par manque d'information sur les parcours possibles, mais aussi du fait des contraintes financières.

L'étude montre également, de manière inédite, que les trajectoires des anciens élèves d'un lycée influencent significativement les choix d'orientation des cohortes suivantes. Lorsqu'un élève est admis dans une formation du supérieur, cela augmente la probabilité que les lycéens de la promotion suivante tentent à leur tour d'y entrer : voir « quelqu'un d'ici » réussir rend l'hypothèse plus concrète et accessible. Les professeurs principaux jouent à cet égard un rôle de relais important.

Ce *Focus* examine enfin plusieurs leviers pour réduire ces écarts d'opportunités, allant du renforcement de l'accompagnement à l'orientation et des liens entre anciens et nouveaux élèves, à une diversification des conditions d'accès aux formations les plus sélectives, afin de favoriser la mobilité sociale.

Ce Focus est publié dans le cadre du prix Philippe Martin de la meilleure thèse en sciences économiques, lancé par le Conseil d'analyse économique en partenariat avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Gustave Kenedi, accessit du prix en 2024, propose une analyse issue des travaux menés durant son doctorat à Sciences Po.

Les travaux discutés dans ce Focus ont bénéficié du soutien financier de la chaire Politiques éducatives et mobilité sociale, du Economic and Social Research Council (Centre for Economic Performance - LSE), de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) (ANR10-EQPX-17 - CASD, et ANR-18-CE41-0003-02 - JOCE), et de l'institut Convergences Migrations porté par le CNRS.

La France, un pays à faible mobilité intergénérationnelle

La mobilité intergénérationnelle soulève deux enjeux fondamentaux pour nos sociétés. En termes d'équité, elle interroge notre capacité collective à garantir que chaque individu puisse développer pleinement son potentiel, indépendamment des circonstances arbitraires de sa naissance (Rawls, 1971). En termes d'efficacité économique, une faible mobilité sociale peut refléter une allocation sous-optimale des talents, ces « Einstein ou Marie Curie perdus » dont les potentiels restent inexploités faute d'opportunités éducatives et professionnelles adaptées (Bell et al., 2019; Jaravel, 2023). La question de la mobilité intergénérationnelle est d'autant plus prégnante que les inégalités de revenus et de patrimoine s'accroissent depuis plusieurs décennies et que l'héritage représente une part croissante de la richesse nationale (Dherbécourt et al., 2021; Fize, Grimpel et Landais, 2022). La France constitue à cet égard un cas d'étude intrigant du fait de son État providence développé, de ses mécanismes redistributifs importants et de son système éducatif largement public et peu onéreux. Pourtant, la mobilité intergénérationnelle en termes de revenus en France demeure relativement peu documentée empiriquement (Lefranc et Trannoy, 2005 ; Lefranc, 2018 ; Sicsic, 2023), les travaux académiques existants ayant historiquement privilégié l'approche sociologique par classes sociales (Vallet, 2017).

Ce *Focus* tente d'apporter un éclairage aux questions suivantes :

- Comment se situe la France en matière de mobilité intergénérationnelle de revenus comparée aux autres pays développés ?
- Quels mécanismes favorisent ou entravent l'ascension sociale ?
- Quels leviers de politique publique peuvent être mobilisés pour améliorer l'égalité des chances ?

À partir des données administratives, nous examinons d'abord la position internationale de la France au regard de la mobilité intergénérationnelle de revenus, puis le rôle de l'accès et de l'orientation dans l'enseignement supérieur dans la perpétuation de ces inégalités, avant d'en identifier une cause précise : l'influence des trajectoires post-bac des anciens élèves d'un lycée sur les choix des générations suivantes d'élèves.

Le défi des données pour mesurer la mobilité en France

L'analyse de la mobilité intergénérationnelle requiert des données détaillées sur les revenus des individus et ceux de leurs parents, à un âge où la position économique est relativement stabilisée (environ 30-35 ans). Ce type de données est devenu disponible dans certains pays à mesure que les administrations fiscales ont apparié les informations des parents avec celles de leurs enfants. En France, un tel appariement n'a pas été réalisé et il n'existe, pour le moment, aucune base de données répondant à ces exigences. Néanmoins, il est possible d'exploiter l'Échantillon démographique permanent (EDP) qui suit, depuis 1968, un échantillon représentatif de la population française, pour s'en approcher le plus possible (voir l'[Encadré 1](#) pour plus d'informations sur cette base de données)¹.

Méthodologie et définitions

Dans un récent article (Kenedi et Sirugue, 2023a)², nous analysons les cohortes nées entre 1972 et 1981 (en France métropolitaine) dont nous observons les revenus entre 35 et 45 ans. Comme il est impossible d'observer directement les revenus des parents de cette cohorte, nous employons une méthode de prédiction économétrique. Celle-ci s'appuie sur certaines caractéristiques socio-démographiques observées dans le recensement de 1990 lorsque les enfants sont mineurs et résident avec leurs parents, telles que le niveau d'études et la catégorie socioprofessionnelle de ces derniers. Ce modèle nous permet ensuite d'imputer les salaires des parents à notre échantillon principal d'enfants. L'[Encadré 1](#) fournit plus de détails sur la méthodologie employée. Cette approche permet d'estimer de manière fiable et rigoureuse la position des parents dans la distribution des revenus. Les revenus des enfants et des parents sont mesurés au niveau du ménage, incluant ainsi les revenus de leur potentiel conjoint, ce qui offre une vision complémentaire du positionnement socio-économique selon le seul revenu individuel analysé par Sicsic (2023). Ces revenus sont ensuite convertis en centiles (ou « rangs »), c'est-à-dire selon leur position relative dans la distribution nationale partitionnée en 100 groupes.

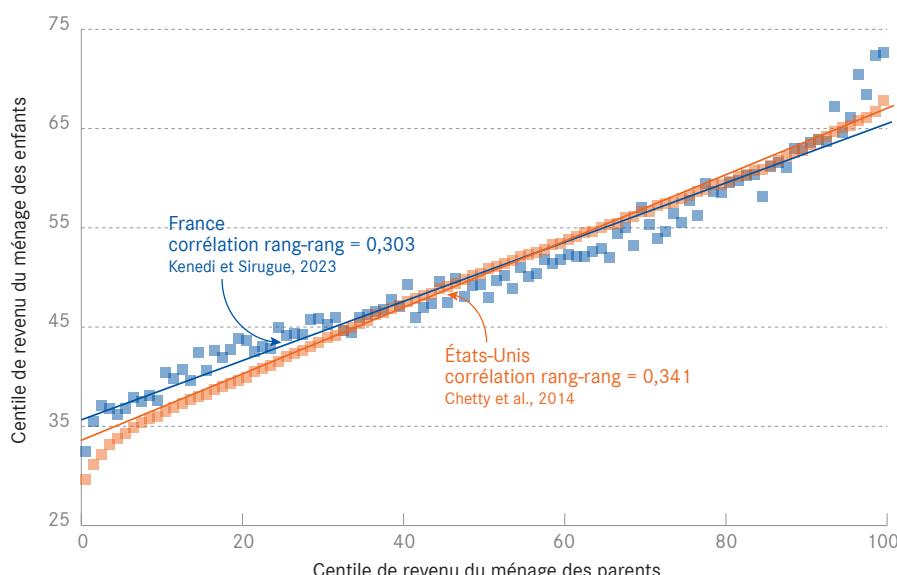
¹ À partir des mêmes données, Sicsic (2023) emploie les revenus des parents observés autour de 50 ans et ceux de leurs enfants en début de carrière pour analyser la mobilité intergénérationnelle en France. Nos travaux se distinguent principalement par la définition de revenus retenus, les échantillons d'individus analysés et la méthodologie employée. Nous utilisons notamment des prédictions du revenu parental afin d'étudier des cohortes dont les revenus sont davantage stabilisés.

² Pour une présentation grand public des résultats en français, voir la note de l'Institut des politiques publiques (Kenedi et Sirugue, 2023b).

Une forte persistance intergénérationnelle de revenus en comparaison internationale

Les résultats de notre analyse sur la mobilité intergénérationnelle de revenus révèlent que la France se caractérise par une forte persistance des positions économiques entre générations. La **Figure 1** présente la relation entre le centile de revenu du ménage des enfants et celui de leurs parents. Chaque point représente le centile moyen du revenu du ménage des enfants par rapport au centile de revenu du ménage de leurs parents. La pente de cette relation, qui correspond à la corrélation entre les centiles de revenu des enfants et des parents (« corrélation rang-rang »), est communément utilisée par les économistes pour estimer la persistance intergénérationnelle (l'**Encadré 1** apporte quelques précisions). Pour notre cohorte née dans les années 1970, la corrélation rang-rang s'établit à 0,303, signifiant qu'une augmentation de 10 centiles du revenu parental est associée en moyenne à une augmentation de 3,03 centiles du revenu des enfants. À titre de comparaison, la **Figure 1** présente également la relation obtenue par [Chetty et al. \(2014\)](#) pour les États-Unis, où la corrélation rang-rang s'établit à 0,341 pour les enfants nés au début des années 1980, légèrement supérieure à celle de la France. Plus généralement, comme illustré dans la **Figure 2**, cette corrélation place la France parmi les pays développés où la mobilité intergénérationnelle est particulièrement faible, aux côtés des États-Unis, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Italie, et derrière d'autres pays européens tels que la Suisse ou les pays nordiques, ainsi que l'Australie ou le Canada. Ces comparaisons internationales doivent tout de même être interprétées avec prudence, les méthodologies, les cohortes d'enfants et les définitions du revenu variant d'une étude à l'autre.

Figure 1. Relation rang-rang en France et aux États-Unis

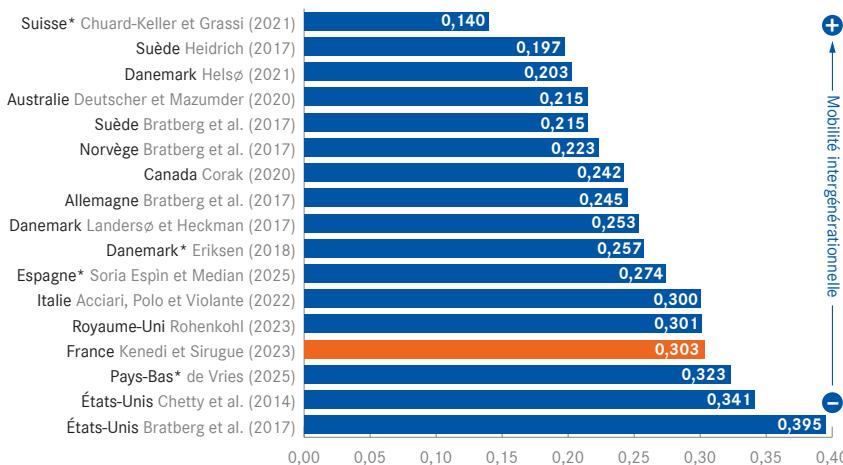


Notes : Ce graphique présente le centile de revenu du ménage moyen, atteint à l'âge adulte, en fonction du centile de revenu du ménage des parents, en France et aux États-Unis. La pente des droites de régression correspond à la corrélation rang-rang.

Lecture : En France, les individus issus de familles situées au 20^e centile de la distribution des revenus atteignent en moyenne le 44^e centile de la distribution des revenus à l'âge adulte. La corrélation rang-rang est de 0,303 en France, c'est à dire qu'une hausse de 10 centiles des revenus parentaux est associée en moyenne avec une augmentation de 3,03 centiles des revenus des enfants.

Sources : Pour la France : [Kenedi et Sirugue \(2023\)](#) à partir de l'Échantillon démographique permanent (Insee, DGFiP).
Pour les États-Unis : [Chetty et al. \(2014\)](#) à partir des déclarations fiscales fédérales 1996-2012.

Figure 2. La corrélation rang-rang en comparaison internationale



Notes : Ce graphique présente une comparaison internationale des corrélations rang-rang dans les pays développés. Certaines études ont été actualisées depuis Kenedi et Sirugue (2023a). L'astérisque (*) indique les études pas encore publiées.

Lecture : La France présente une corrélation rang-rang de 0,303, la situant parmi les pays à faible mobilité intergénérationnelle. Une corrélation plus élevée indique une mobilité plus faible.

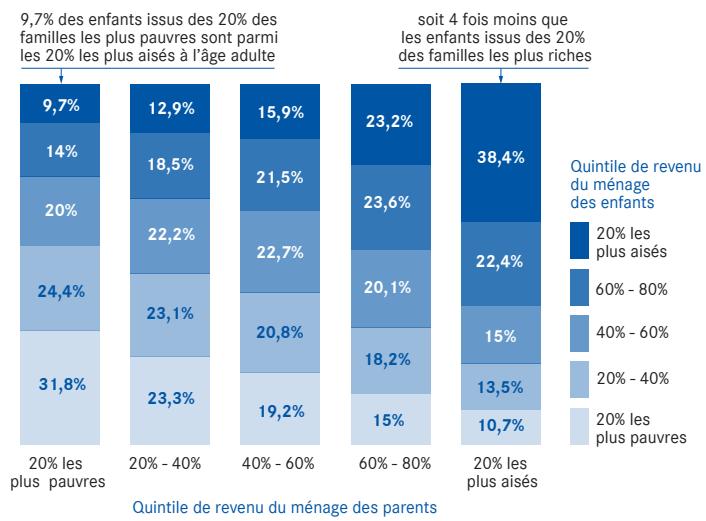
Sources : Les références des études utilisées pour chaque pays sont indiquées en gris.

Une mobilité ascendante particulièrement limitée

L'analyse des matrices de transition entre quintiles de revenus, qui mesurent la probabilité qu'un individu atteigne un quintile donné selon le quintile de ses parents, confirme ce diagnostic de forte persistance de revenus entre générations. La **Figure 3** présente ces résultats. Seuls 9,7 % des enfants nés dans les 20 % des familles les plus modestes parviennent à atteindre les 20 % des revenus les plus élevés à l'âge adulte, soit quatre fois moins que les enfants nés dans des familles aisées (38,4 %). À l'inverse, le maintien dans le quintile inférieur de la distribution des revenus est marqué : 31,8 % des enfants du quintile inférieur y demeurent à l'âge adulte. Dans une société parfaitement mobile, où la position des enfants serait indépendante de celle de leurs parents, ces proportions seraient toutes égales à 20 % dans chaque quintile. La France présente ainsi l'une des mobilités ascendantes parmi les plus faibles des pays développés pour lesquels des données comparables existent, ne devançant que les États-Unis, l'Italie et les Pays-Bas (**Figure 4**). Tout comme pour la corrélation rang-rang, ces comparaisons doivent être considérées comme indicatives, les méthodologies nationales n'étant pas harmonisées. Il est important de souligner aussi que le classement des pays peut varier selon l'indicateur de mobilité retenu, et donc qu'il est nécessaire de combiner plusieurs mesures pour appréhender pleinement le phénomène.

Mobilité intergénérationnelle en France

Figure 3. Matrice de transition par quintile de revenu

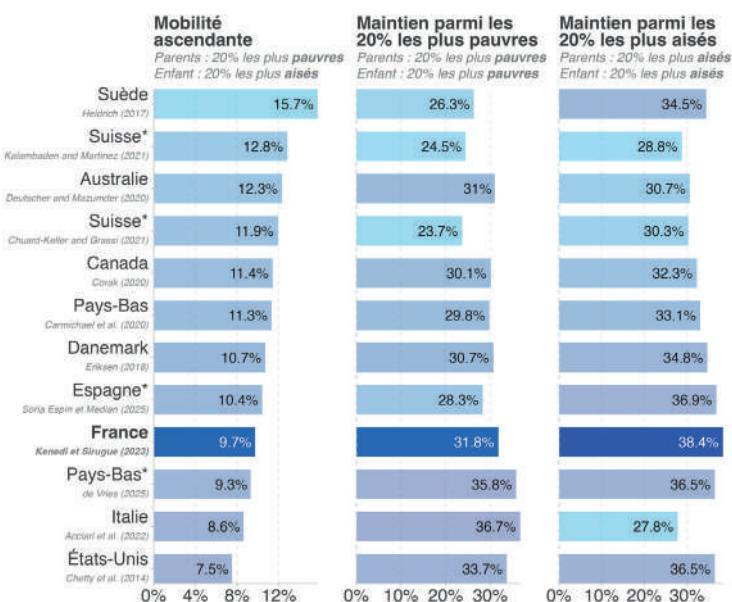


Notes : Ce graphique présente la matrice de transition par quintile de revenus pour la France. Les pourcentages indiquent la probabilité de se trouver dans un quintile de revenu donné à l'âge adulte par rapport au quintile de revenu des parents.

Lecture : 31,8% des enfants nés dans les 20% des familles les plus pauvres restent dans ce quintile à l'âge adulte; ils ne sont que 9,7% à atteindre la catégorie des 20% les plus aisés.

Source : Kenedi et Sirugue (2023) à partir de l'Échantillon démographique permanent (Insee, DGFiP).

Figure 4. Mobilité ascendante et persistance intergénérationnelle en comparaison internationale



Notes : Ce graphique présente une comparaison internationale de la mobilité ascendante et de la persistance intergénérationnelle dans les pays développés. Certaines études ont été actualisées depuis Kenedi et Sirugue (2023a). L'astérisque (*) indique les études non encore publiées.

Lecture : En France, 9,7% des enfants nés dans les 20% des familles les plus pauvres atteignent les 20% les plus aisés (mobilité ascendante), 31,8% restent parmi les 20% les plus pauvres, et 38,4% des enfants de familles aisées maintiennent leur position privilégiée.

Sources : Les références des études utilisées pour chaque pays sont indiquées en gris sous le nom du pays.

Des disparités territoriales révélatrices

Bien que la France offre peu d'opportunités de mobilité ascendante en moyenne, la mobilité intergénérationnelle varie considérablement selon les départements, révélant l'importance du contexte et des politiques locales. Chaque individu de notre échantillon est assigné au département dans lequel il résidait en 1990. Les départements d'Île-de-France et

Encadré 1. Mobilité intergénérationnelle : données, méthodologie et définitions

Données

Source

L'analyse s'appuie sur l'Échantillon démographique permanent (EDP), une base de données longitudinale produite conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Depuis 1968, elle suit un échantillon représentatif de la population française, les individus nés les quatre premiers jours d'octobre, en croisant différentes sources administratives : états civils, recensements, données salariales et, depuis 2011, déclarations fiscales.

Échantillon

Notre étude porte sur près de 65 000 individus nés en France métropolitaine entre 1972 et 1981, observés avec leurs parents dans le recensement de 1990 et déclarant des revenus entre 35 et 45 ans.

Méthodologie

Prédiction des revenus parentaux

L'EDP ne permet pas d'analyser directement et conjointement les revenus des individus et ceux de leurs parents : seuls les individus nés les quatre premiers jours d'octobre (« individus EDP ») sont suivis longitudinalement, excluant leurs parents et leurs enfants sauf s'ils sont également nés ces jours-là. Nous contournons cette contrainte par une approche en deux temps.

Nous exploitons d'abord les données des individus EDP devenus parents entre 1972 et 1981, et observés dans le recensement de 1990 en guise d'échantillon auxiliaire. Ceux-ci sont ainsi identiques aux parents de notre cohorte, à l'exception qu'ils sont nés un des quatre premiers jours d'octobre. Pour ces individus, nous disposons à la fois de leurs caractéristiques socio-démographiques en 1990 et de leurs salaires effectifs moyens entre 35 et 45 ans. Cette double observation permet d'estimer économétriquement la relation entre caractéristiques observables et revenus.

Le modèle prédictif intègre de multiples dimensions : éducation et catégorie socioprofessionnelle, caractéristiques démographiques (année de naissance, nationalité, pays de naissance, structure familiale) et caractéristiques de la commune de résidence en 1990 (taux de chômage, part de mères célibataires, part d'étrangers, nombre d'habitants et densité de population). Ces variables, prises ensemble, permettent une prédiction robuste de la position dans la distribution des revenus.

Validation empirique

Pour valider cette approche, nous l'avons répliquée sur le Panel Study of Income Dynamics états-unien, où les revenus parentaux sont directement observables. La comparaison entre revenus prédits et revenus observés confirme la fiabilité de notre méthode, bien qu'elle tende à sous-estimer légèrement la persistance intergénérationnelle des revenus pour les indicateurs retenus.

Définitions

Revenus des enfants

Nous considérons l'ensemble des revenus du ménage (travail, capital, allocations chômage et pensions), à l'exception des minima sociaux et des prestations familiales. Le revenu retenu correspond à la moyenne des revenus annuels observés dans les données fiscales entre 35 et 45 ans, tranche d'âge où moins de 5 % des individus cohabitent encore avec leurs parents.

Revenus des parents

Faute d'observation directe, nous prédisons le salaire brut moyen entre 35 et 45 ans à partir de leurs caractéristiques socio-démographiques (méthodologie détaillée ci-dessus). Dans le cas de familles monoparentales, seul le revenu du parent présent est considéré ; pour les couples, nous utilisons la moyenne des deux revenus.

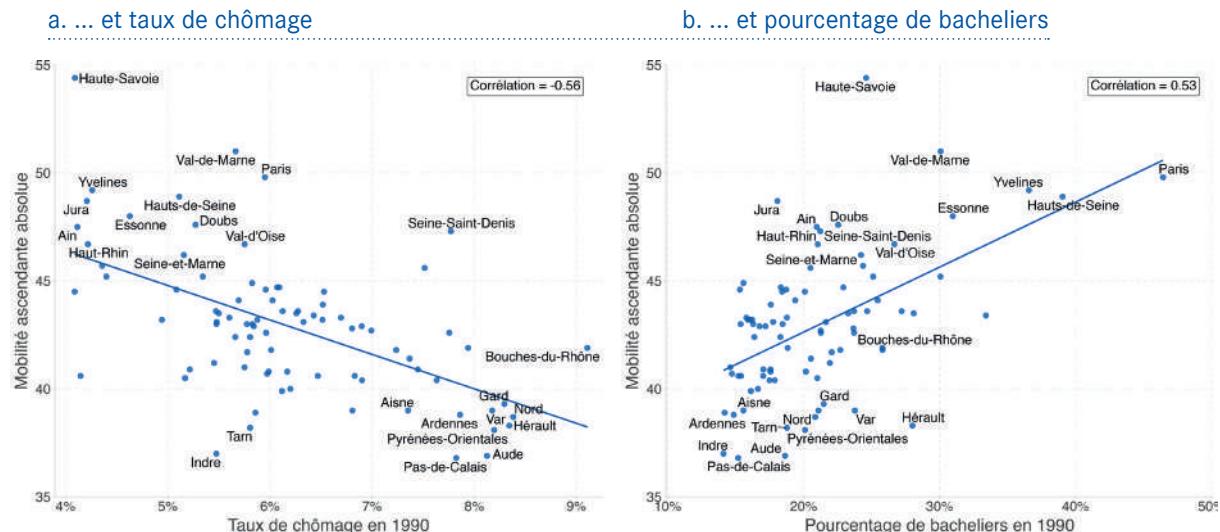
Les revenus sont ensuite convertis en centiles au sein de chaque cohorte de naissance. Ces deux définitions de revenus diffèrent par nécessité méthodologique et offrent la vision la plus complète possible des ressources du ménage compte tenu des données disponibles.

Mesure de mobilité intergénérationnelle

S'il existe plusieurs statistiques permettant de rendre compte de la mobilité intergénérationnelle, la corrélation rang-rang s'est imposée comme une mesure robuste et synthétique. Elle correspond à la pente de la droite de régression entre le centile de revenus des enfants et celui de leurs parents. La corrélation rang-rang quantifie ainsi la transmission des positions économiques entre générations : plus la pente (et donc la corrélation) est forte, moins la société est mobile.

ceux frontaliers de la Suisse offrent davantage d'opportunités d'ascension sociale, tandis que la persistance intergénérationnelle est plus forte dans les Hauts-de-France et les départements méditerranéens. Les [Figures 5a. et b.](#) montrent les relations entre la mobilité ascendante absolue et deux caractéristiques locales mesurées en 1990, le taux de chômage et le pourcentage de bacheliers dans la population adulte. L'indicateur de mobilité ascendante absolue capture, pour chaque département, le centile de revenu moyen des enfants nés dans les familles du 25^e centile, mesurant ainsi les perspectives d'ascension des plus modestes. Ces figures indiquent que les variations spatiales de la mobilité intergénérationnelle sont fortement corrélées à la géographie du chômage et au niveau d'étude : les territoires avec de faibles taux de chômage et une part élevée de bacheliers ont une mobilité ascendante plus importante en moyenne.

Figure 5. Relation entre mobilité ascendante absolue...



Notes : Le graphique a présente la mobilité ascendante absolue en fonction du taux de chômage en 1990. Chaque point représente un département de France métropolitaine. L'axe vertical indique le centile de revenu moyen atteint par les enfants dont les parents se situaient au 25^e centile de la distribution nationale des revenus. Le taux de chômage est calculé à partir du recensement de population de 1990.

Lecture : La corrélation entre la mobilité ascendante absolue et le taux de chômage est de -0,56. Un taux de chômage faible en 1990 est ainsi associé à une mobilité ascendante plus élevée : les départements comme la Haute-Savoie combinent faible chômage et forte mobilité, tandis que le Pas-de-Calais présente chômage élevé et mobilité réduite.

Notes : Le graphique b présente la mobilité ascendante absolue en fonction de la part de bacheliers en 1990. Chaque point représente un département de France métropolitaine. L'axe vertical indique le centile de revenu moyen atteint par les enfants dont les parents se situaient au 25^e centile de la distribution nationale des revenus. La part de bacheliers est calculée à partir du recensement de population de 1990 sur la population adulte.

Lecture : La corrélation entre la mobilité ascendante absolue et la part de bacheliers est de 0,53. Une part de bacheliers élevée en 1990 est ainsi associée à une mobilité ascendante plus élevée : les départements comme Paris combinent taux élevé de bacheliers et forte mobilité ascendante, tandis que les Ardennes présentent taux faible de bacheliers et mobilité réduite.

Source : Kenedi et Sirugue (2023) à partir de l'Échantillon démographique permanent (Insee, DGFiP) et du Recensement de population de 1990 (Insee).

Cette faible mobilité s'explique par des différences marquées d'accès et d'orientation dans l'enseignement supérieur

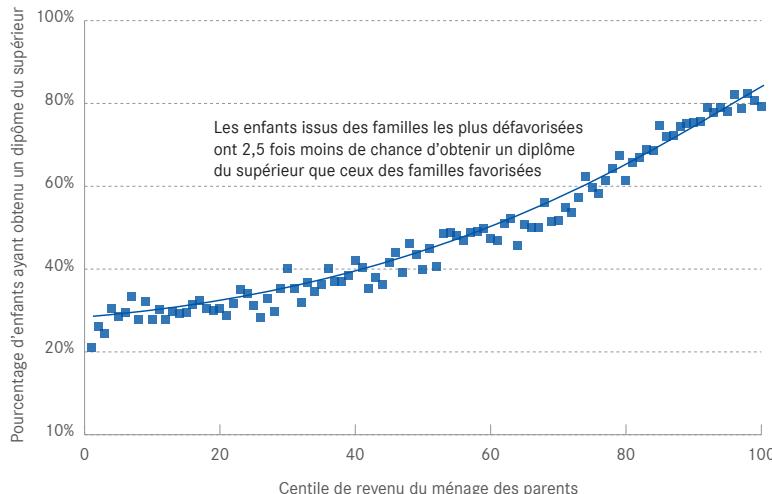
Les modèles théoriques de la mobilité intergénérationnelle ([Becker et Tomes, 1979, 1986](#)) soulignent le rôle central de l'investissement en capital humain : les familles aisées peuvent davantage investir dans l'éducation de leurs enfants, perpétuant ainsi les inégalités du fait des rendements de l'éducation sur le marché du travail. En France, ce mécanisme s'observe de manière particulièrement nette dans l'accès et dans l'orientation au sein de l'enseignement supérieur.

Des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur similaires à celles des États-Unis

L'analyse des trajectoires éducatives révèle que les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur constituent un mécanisme important de la reproduction intergénérationnelle des revenus. Ces inégalités sont déterminantes car le salaire d'un diplômé du supérieur (licence ou master) reste 30 à 50% plus élevé en France que celui des seuls bacheliers ([Dabbaghian et Péron, 2021](#)). Nous analysons ainsi la relation entre le revenu parental et la probabilité d'obtenir un diplôme du supérieur. L'obtention

d'un diplôme pour notre cohorte d'enfants est observée dans les Enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004. La **Figure 6** montre que les enfants nés dans les familles les plus défavorisées ont plus de 2,5 fois moins de chances d'obtenir un diplôme du supérieur, quel qu'il soit, que ceux issus de familles très favorisées. Plus précisément, seuls 30% des jeunes du premier quintile de revenus parentaux obtiennent un diplôme du supérieur, contre 80% pour ceux du dernier quintile.

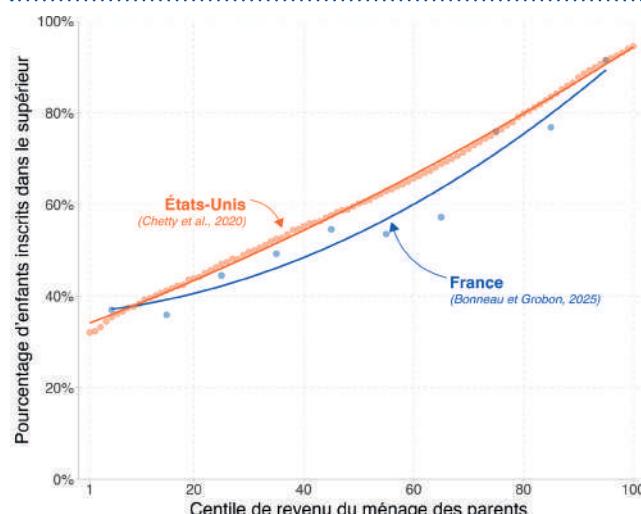
Figure 6. Obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur en fonction du revenu parental en France



Notes : Ce graphique présente la part d'individus ayant obtenu un diplôme du supérieur en fonction du centile de revenu de leurs parents. Les diplômes sont observés via les Enquêtes annuelles de recensement depuis 2004 pour 86% de l'échantillon. **Lecture :** Les enfants issus des familles les plus défavorisées ont environ 30% de chances d'obtenir un diplôme du supérieur, contre plus de 80% pour ceux issus des familles les plus aisées. **Source :** Kenedi et Sirugue (2023) à partir de l'Échantillon démographique permanent (Insee, DGFiP)

Si l'Échantillon démographique permanent ne permet pas d'observer directement l'accès à l'enseignement supérieur (sans forcément obtenir de diplôme) en fonction du revenu parental, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ ; voir [Encadré 2](#) pour plus d'informations) comble précisément cette lacune. Ces données ont la particularité d'apparier un questionnaire destiné à de jeunes adultes (18-24 ans) aux revenus déclarés de leurs parents. À partir de l'ENRJ, [Bonneau et Grobon \(2025\)](#) trouvent que les écarts, conséquents, d'obtention d'un diplôme s'observent dès l'accès au supérieur (**Figure 7**). Environ 35% des jeunes issus des familles les plus modestes sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en 2014, contre 90% pour les plus aisés. La France se situe ainsi dans une position relativement similaire à celle des États-Unis où ces écarts ne sont que légèrement plus marqués ([Chetty et al., 2020](#)). Cette similitude suggère que, malgré le montant modéré des frais de scolarité de l'enseignement supérieur français par rapport à celui états-unien, d'autres barrières non financières persistent, telles que des différences de niveau scolaire, d'aspirations ou de confiance en soi.

Figure 7. Accès à l'enseignement supérieur en fonction du revenu parental en France et aux États-Unis



Notes : Ce graphique présente la probabilité de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en fonction du centile de revenu des parents, en France et aux États-Unis.

Lecture : En France, 35% des jeunes adultes issus des familles les plus modestes accèdent au supérieur, contre 90% pour les plus aisés. Aux États-Unis, les écarts sont très similaires.

Source : Pour la France : [Bonneau et Grobon \(2025\)](#) à partir de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (Insee, Drees). Pour les États-Unis : [Chetty et al., \(2020\)](#) à partir des déclarations fiscales fédérales et des données du Department of Education.

Encadré 2. Accès et orientation dans l'enseignement supérieur : données, méthodologie et définitions

Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Description

Bonneau et Grobon (2025) s'appuient sur l'ENRJ, une enquête conduite conjointement par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Insee fin 2014 auprès d'un échantillon représentatif de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans et de leurs parents. Bien que l'échantillon soit un peu restreint, l'ENRJ présente l'avantage unique de combiner les parcours éducatifs détaillés des jeunes, leurs ressources disponibles, et les revenus parentaux issus directement des données fiscales. L'enquête couvre plus de 5 000 réponses jointes individu-parent.

Échantillon

Pour être comparable avec Chetty et al. (2020), Bonneau et Grobon (2025) se restreignent aux jeunes adultes de 21 à 24 ans. Leur échantillon d'analyse comprend près de 4 000 paires jeunes adultes-parents.

Définitions

Accès à l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur est défini de manière large : être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur au moment de l'enquête, avoir obtenu un diplôme du supérieur ou avoir atteint ce niveau d'études sans nécessairement avoir obtenu de diplôme.

Revenus des parents

Les revenus parentaux proviennent des déclarations fiscales administratives françaises, garantissant leur fiabilité. En suivant Chetty et al. (2020), ils utilisent le centile du revenu parental avant impôts, défini comme la somme des revenus totaux avant impôts du père et de la mère, divisée par deux lorsque les deux revenus sont disponibles.

Admission post-bac (APB)

Description

Les données Admission post-bac sont produites par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) et proviennent du système de pré-inscription dans l'enseignement supérieur de 2012 à 2017. Pendant cette période, APB couvrait environ 90 % des formations de l'enseignement supérieur en France (Bechichi, Grenet et Thebault, 2021).

Échantillon

Notre analyse se restreint aux candidats en terminale au moment de la formulation de leurs voeux.

Définitions

Origine sociale

L'origine sociale correspond à la profession et à la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du représentant légal. Celles-ci sont réparties en quatre groupes sociaux selon la catégorisation proposée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui repose sur le capital socio-économique et scolaire de chaque PCS. Les quatre groupes sont : PCS très favorisés (chefs d'entreprise, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs et professeurs des écoles), PCS favorisés (professions intermédiaires – sauf instituteurs et assimilés), PCS moyennes (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et employés) et PCS défavorisées (ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé et personnes sans activité professionnelle).

Sélectivité d'une formation

Dans la lignée d'autres travaux académiques (Hoxby et Avery, 2013; Campbell et al., 2022), la sélectivité d'une formation est caractérisée par la note médiane au baccalauréat des candidats admis l'année précédente. Ces médianes sont ensuite classées en centiles par année.

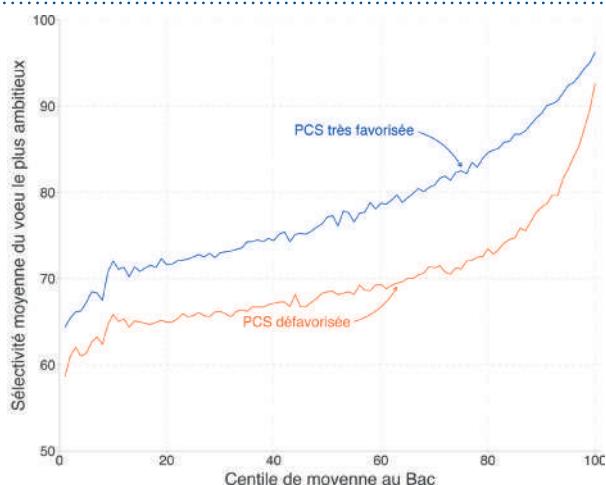
Au-delà de l'accès à l'enseignement supérieur, une orientation segmentée socialement

Les inégalités ne se limitent pas seulement à l'accès au supérieur et à l'obtention d'un diplôme. Elles sont précédées par une forte segmentation de l'orientation choisie par les lycéens. L'orientation post-bac constitue un moment charnière où les lycéens doivent affronter un environnement particulièrement complexe (plus de 24 000 formations sur Parcoursup en 2024), favorisant mécaniquement ceux disposant des ressources pour décoder le système. Cette complexité se double d'une opacité sur les débouchés professionnels : les rendements salariaux varient considérablement selon les formations (Dabbaghian et Péron, 2021), bien que cette information reste encore très parcellaire en France.

Afin d'appréhender finement les différences d'orientation en fonction du profil social des lycéens, il est essentiel de raisonner à niveau scolaire égal. Pour cela, nous utilisons les données issues de la plateforme de pré-inscription Admission Post-bac (APB) entre 2012 et 2017 (voir l'[Encadré 2](#) pour plus de détails). Cette plateforme couvre plus de 90 % des formations de l'enseignement supérieur français (Bechichi et al., 2021) et renseigne, pour chaque candidat, les vœux de formation exprimés, les décisions d'admission ainsi que ses résultats au baccalauréat. Pour comparer les lycéens à niveau scolaire égal, nous construisons deux indicateurs à partir de ces données : d'une part, chaque élève est classé en centile selon sa moyenne au bac au sein de sa cohorte (toutes filières confondues) ; d'autre part, la sélectivité des formations est définie par le centile de la médiane au bac des candidats admis l'année précédente (Hoxby et Avery, 2013; Campbell et al., 2022).

La [Figure 8](#) montre la sélectivité moyenne du vœu le plus ambitieux de chaque candidat, c'est-à-dire celui pour lequel la sélectivité est la plus élevée, en fonction du centile de moyenne au bac et de l'origine sociale. Nous nous concentrons sur les élèves issus de milieux très favorisés (28 % des candidats) et défavorisés (24 %). Cette figure illustre la segmentation sociale de l'orientation post-bac : les lycéens socialement très favorisés expriment des vœux significativement plus ambitieux que leurs camarades de milieux défavorisés, et ce, quelle que soit la moyenne au bac. L'écart de sélectivité ne cesse d'augmenter. Il ne se réduit qu'à partir des 20 % de bacheliers ayant eu les meilleurs résultats au bac pour se résorber presqu'entièrement tout en haut de la distribution.

Figure 8. Relation entre la sélectivité du vœu le plus ambitieux et le rang de la moyenne au bac, en fonction de l'origine sociale



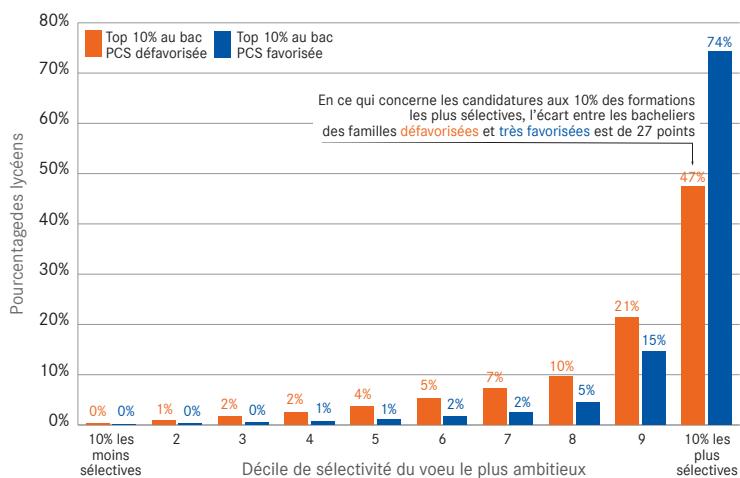
Notes : Ce graphique présente la sélectivité moyenne de la candidature la plus ambitieuse à une formation par les lycéens sur la plateforme APB en fonction de leur centile de moyenne au bac et leur origine sociale.

Lecture : La sélectivité moyenne de la candidature la plus ambitieuse des lycéens les moins performants au bac de milieux défavorisés se situe au 60^e centile, tandis qu'elle est au 65^e centile pour les lycéens très favorisés.

Source : Bechichi et Kenedi (2024) à partir des données Admission post-bac (SIES).

Parmi les 10 % des lycéens ayant obtenu les meilleurs résultats au baccalauréat, seuls 47 % des élèves d'origine sociale défavorisée postulent à l'une des 10 % des formations les plus sélectives, contre 74 % de leurs homologues très favorisés (Figure 9). Cet écart de 27 points de pourcentage à niveau scolaire équivalent révèle de potentiels mécanismes d'autocensure et/ou le manque d'information qui orientent différemment les jeunes selon leur milieu d'origine. Si cette analyse descriptive met en évidence des écarts importants d'aspirations à niveau scolaire égal selon l'origine sociale, elle ne prend pas en compte d'autres facteurs importants – tels que le lieu de résidence, la filière ou le lycée d'origine – qui pourraient aussi influencer les choix d'orientation.

Figure 9. Vœux le plus ambitieux exprimé par les meilleurs bacheliers selon leur origine sociale



Notes : Ce graphique présente le décile de sélectivité du vœu le plus ambitieux formulé par les meilleurs bacheliers (top 10%) sur la plateforme APB en fonction de leur origine sociale.

Lecture : 74 % des meilleurs bacheliers de milieux très favorisés postulent à au moins une formation parmi les 10 % les plus sélectives, tandis qu'ils ne sont que 47 % parmi les lycéens de milieux défavorisés.

Source : Bechichi et Kenedi (2024) à partir des données Admission post-bac (SIES).

L'influence des anciens élèves du lycée, un facteur encore peu étudié des inégalités d'orientation

L'orientation dans l'enseignement supérieur est cruciale pour l'avenir des lycéens. Pour autant, la compréhension des facteurs qui la déterminent demeure incomplète. Plusieurs éléments influencent ces choix post-bac : la proximité géographique de l'offre de formation (Fabre, 2023; Thebault, 2025), l'accessibilité des informations concernant les perspectives professionnelles des différentes filières (Hastings, Neilson et Zimmerman, 2015), ainsi que des facteurs d'ordre psychologique tels que le niveau de confiance en soi des élèves (Guyon et Huillery, 2021; Hakimov, Schmacker et Terrier, 2025). L'environnement des élèves constitue également un déterminant majeur de leurs décisions d'orientation. Au sein de l'équipe éducative, les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale peuvent jouer un rôle d'accompagnement dans l'élaboration du projet d'orientation. Cette influence des conseillers d'orientation a d'ailleurs été récemment confirmée dans le contexte états-unien (Mulhern, 2023).

Par ailleurs, les travaux de recherche sur les choix d'études révèlent que des influences sociales peuvent s'avérer déterminantes : la fratrie (Altmejd et al., 2021; Avdeev et al., 2024) mais aussi l'entourage proche comme les voisins (Barrios-Fernández, 2022) exercent une influence significative sur les trajectoires d'orientation des élèves. Dans une étude récente non publiée (Bechichi et Kenedi, 2024), nous analysons un nouveau facteur peu exploré jusqu'à présent : le rôle des anciens camarades de lycée. En particulier, nous étudions dans quelle mesure les choix des lycéens sont influencés par les trajectoires des anciens élèves de leur lycée³.

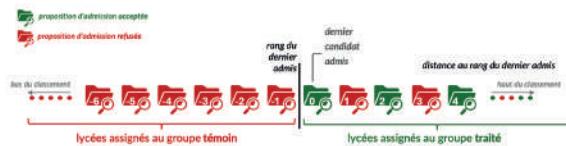
Une stratégie d'identification rigoureuse des effets de pairs

Établir un lien de causalité entre les choix d'orientation des élèves et ceux des anciens élèves issus de leurs lycées est complexe. En effet, les générations successives partagent de nombreuses caractéristiques communes, au premier rang desquelles l'établissement fréquenté, qui influencent fortement les trajectoires post-bac, indépendamment des choix effectués par les cohortes précédentes. Pour surmonter cette difficulté, nous recourons à une méthodologie causale reposant sur une « régression sur discontinuité ». Spécifiquement, nous exploitons le caractère quasi aléatoire des admissions autour du seuil d'admission (rang du dernier admis) : pour chaque formation, nous comparons les lycées où un ancien élève a été admis de justesse (classé juste au-dessus du rang du dernier admis ; ce sont les lycées « traités ») à ceux où il a été refusé de justesse (juste en-dessous ; ce sont les lycées du groupe « témoin »). L'[Encadré 3](#) présente les détails de la

³ Pour une présentation grand public des résultats en français, voir la note de l'Institut des politiques publiques (Bechichi et Kenedi, à paraître).

méthodologie employée. Par construction, les caractéristiques observables de ces lycées sont quasi identiques, puisque ni les formations ni les candidats ne peuvent anticiper avec précision qui sera le dernier admis. Cette méthode, illustrée dans la **Figure 10**, garantit ainsi que les différences observées dans les comportements de candidature et d'admission des générations suivantes sont bien causées par l'admission de l'ancien élève. Notre analyse porte sur près de 7 000 formations et 5 000 lycées sur la plateforme Admission post-bac entre 2012 et 2017, offrant une vision exhaustive du phénomène.

Figure 10. Illustration de la méthodologie pour une formation fictive

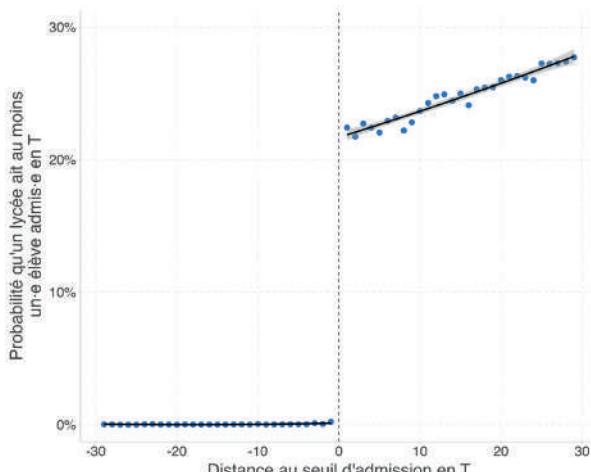


Lecture : Chaque « dossier » représente le candidat d'un lycée, classé selon sa distance au rang du dernier candidat admis, c'est-à-dire le seuil d'admission. Les « dossiers » verts correspondent aux candidats ayant accepté une proposition d'admission et les dossiers rouges aux candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission (à gauche du seuil d'admission) ou l'ayant refusée (à droite du seuil d'admission).

L'influence exercée sur les générations suivantes dépend de la diffusion intergénérationnelle de l'information relative aux admissions passées. Cette circulation peut emprunter divers canaux : par exemple, par les interactions directes entre élèves de cohortes proches par le biais d'une transmission informelle par le bouche-à-oreille. Elle peut également être institutionnalisée, à travers l'organisation de « forums des anciens » où les nouveaux entrants dans le supérieur présentent leur parcours aux élèves de leur ancien établissement. Enfin, comme rappelé précédemment, les professeurs principaux constituent eux aussi un vecteur privilégié de diffusion, disposant souvent d'une connaissance précise des admissions de leurs anciens élèves.

Les données APB ne renseignent pas l'inscription effective des candidats, mais uniquement l'acceptation d'une proposition d'admission. Nous considérons donc comme admis dans une formation les candidats ayant accepté l'offre qui leur a été faite. La **Figure 11** illustre comment la position d'un ancien élève par rapport au seuil d'admission d'une formation influence la probabilité que son lycée y ait au moins un élève. Dans les cas où il y a plusieurs candidats d'un même lycée dans une même formation, nous retenons la candidature la mieux classée par la formation. Ainsi, par construction, la probabilité d'un lycée dont la ou le candidat est classé en dessous du seuil, et qui ne peut recevoir d'offre, d'avoir un admis est donc nulle, tandis qu'un lycée ayant un candidat au-dessus du seuil a une probabilité positive d'avoir au moins un admis dans la formation. Autour du seuil d'admission, la probabilité de « traitement », c'est-à-dire la probabilité qu'un lycée ait au moins un ancien élève admis dans la formation, augmente de 22 points de pourcentage pour les lycées classés juste au-dessus du seuil par rapport à ceux classés juste en dessous. D'un point de vue statistique, seuls les lycées pour lesquels un classement marginalement au-dessus du seuil se traduit effectivement par une admission contribuent à l'estimation des effets que nous cherchons à mesurer. Les résultats présentés ci-après correspondent donc à l'effet moyen observé pour ces lycées spécifiques, ce que la littérature appelle l'effet local moyen de traitement (*local average treatment effect* ou *LATE* en anglais).

Figure 11. Relation entre la distance au seuil d'admission et la probabilité qu'au moins un élève soit admis



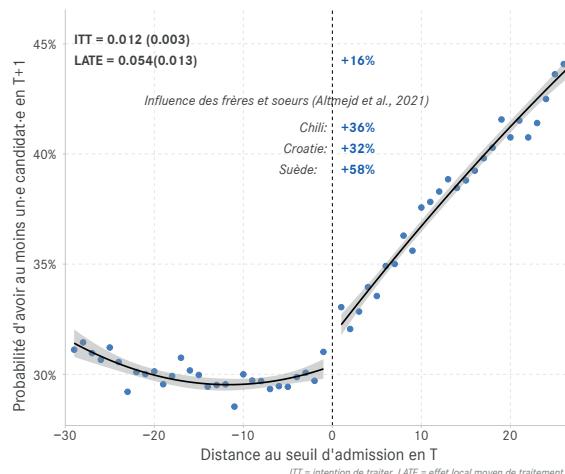
Notes : Ce graphique présente la probabilité qu'un lycée ait au moins un admis dans une formation en fonction de la distance au seuil d'admission. **Lecture :** En dessous du seuil d'admission, aucun lycée ne peut avoir d'élève admis dans la formation tandis que, juste au-dessus du seuil d'admission, la probabilité d'avoir au moins un élève admis saute discontinument à 22 points de pourcentage. **Source :** Bechichi et Kenedi (2024) à partir des données Admission post-bac (SIES).

L'influence déterminante des anciens élèves du lycée

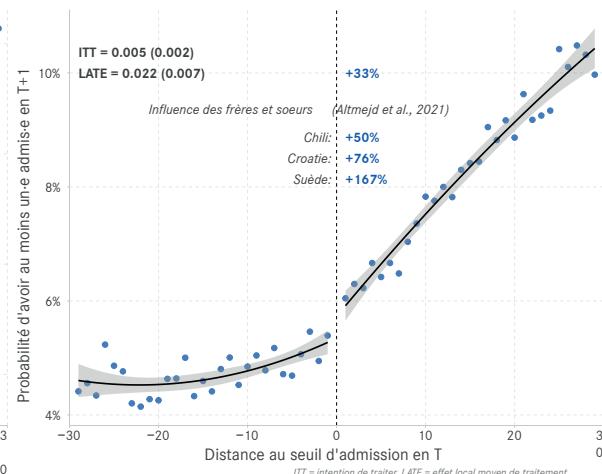
Notre analyse révèle que les anciens élèves d'un lycée exercent une influence significative sur les choix d'orientation et d'admission des cohortes suivantes. Les **Figures 12 a. et b.** montrent comment la probabilité qu'un lycée ait au moins une candidature ou une admission dans la formation d'un ancien élève varie selon la position de ce dernier par rapport au seuil d'admission. On observe une augmentation nette de ces probabilités autour du seuil d'admission. L'admission de justesse d'un élève à une formation donnée augmente ainsi d'environ 6 points de pourcentage (+ 16%), en moyenne, la probabilité qu'un lycéen du même établissement y postule l'année suivante, et d'environ 2 points de pourcentage (+ 33%) ses chances d'y être admis. Afin de donner un ordre de grandeur à nos effets, nous les comparons à ceux obtenus par [Altmejd et al. \(2021\)](#) dans plusieurs pays sur l'influence des frères et sœurs sur l'orientation. L'influence des anciens élèves est conséquente : elle correspond à environ la moitié de l'influence des frères et sœurs. Ces effets persistent sur plusieurs cohortes et se diffusent même vers des formations voisines partageant des caractéristiques similaires. Par exemple, l'admission d'un ancien en licence de droit accroît non seulement les candidatures vers cette même licence, mais peut aussi influencer positivement les candidatures vers d'autres formations juridiques.

Figure 12. Impact de l'admission marginale d'un ancien élève sur la probabilité d'avoir...

a. une candidature dans la même formation



b. une admission dans la même formation



Notes : Le graphique a présente la probabilité qu'un lycée ait au moins un candidat en T+1 dans une formation en fonction de la distance au seuil d'admission d'un ancien élève en T pour cette même formation. Voir [Encadré 3](#) sur la méthodologie.

Lecture : La probabilité d'avoir au moins une candidature augmente brusquement au niveau du seuil d'admission, indiquant que l'admission de justesse d'un ancien élève accroît de 6 points de pourcentage (+16%) la probabilité qu'un élève du même lycée postule dans la même formation l'année suivante.

Notes : Le graphique b présente la probabilité qu'un lycée ait au moins une admission en T+1 dans une formation en fonction de la distance au seuil d'admission d'un ancien élève en T pour cette même formation.

Lecture : La probabilité d'avoir au moins une admission augmente brusquement au niveau du seuil d'admission, indiquant que l'admission de justesse d'un ancien élève accroît de 2 points de pourcentage (+33%) la probabilité qu'un élève du même lycée postule dans la même formation l'année suivante.

Source : [Bechichi et Kenedi \(2024\)](#) à partir des données Admission Post-bac (SIES).

Le rôle pivot des professeurs principaux

Ces influences intergénérationnelles transitent par des canaux potentiellement identifiables. Les professeurs principaux de terminale constituent à ce titre des interlocuteurs privilégiés pour l'orientation : ils aident à formuler les vœux et suggèrent des formations cohérentes avec le profil scolaire de leurs étudiants. Selon le dernier Baromètre Parcoursup, près des deux tiers des élèves les consultent pour leur projet d'orientation, une part relativement stable depuis 2020. Nos résultats suggèrent que les professeurs principaux sont des vecteurs privilégiés de l'influence des anciens lycéens : l'effet d'influence est concentré sur les élèves partageant le même professeur principal que l'ancien élève admis (**Tableau 1**). Ces enseignants, qui accompagnent les lycéens dans l'élaboration de leurs vœux, s'appuient manifestement sur les admissions des années passées pour formuler leurs recommandations.

Encadré 3. Influence des anciens élèves du lycée sur l'orientation des générations futures : données et méthodologie

Données

Source

L'analyse s'appuie sur les données administratives de la plateforme Admission post-bac (APB), qui gérait les affectations dans l'enseignement supérieur en France entre 2009 et 2017. Ces données incluent l'ensemble des vœux formulés par les candidats et leur classement dans leurs listes de préférences, les classements confidentiels des candidats par les formations, les résultats finaux de la procédure d'affectation et donc les seuils d'admission, ainsi que des caractéristiques scolaires (moyenne au baccalauréat, filière du lycée) et socio-démographiques (catégorie socioprofessionnelle des parents, sexe, âge) des candidats.

Échantillon

Les données APB ne sont disponibles qu'à partir de 2012, l'analyse couvre donc la période 2012-2017. L'analyse est menée au niveau lycée x filière^a pour tenir compte de la ségrégation des filières au sein des lycées et car les formations du supérieur recrutent souvent selon la filière du lycée. Par souci de simplicité rédactionnelle, nous utilisons le terme « lycée » bien que l'analyse soit techniquement menée au niveau « lycée x filière ».

L'échantillon d'analyse est restreint aux formations (i) ayant au moins un candidat classé derrière le dernier admis ; (ii) déclarant la même capacité d'accueil durant toute la procédure de préinscription ; (iii) ayant au moins 30 lycées représentés dans les candidatures. L'échantillon d'analyse comprend ainsi près de 7 000 formations du supérieur, pour environ 5 000 lycées, représentant au total 376 000 observations (lycée x formation x année).

Méthodologie

Régression sur discontinuité « floue »

La stratégie repose sur l'exploitation des seuils d'admission générés par le mécanisme centralisé d'APB. Le caractère « flou » de la discontinuité provient du fait qu'être classé au-dessus du seuil n'implique pas automatiquement l'admission (les candidats peuvent refuser une proposition ; d'où le fait que, dans la **Figure 11**, le saut autour du seuil d'admission n'est pas de 100%).

Variable d'intérêt (*running variable*)

Pour chaque lycée et formation, la variable d'intérêt est définie comme :

- Distance au seuil d'admission = rang du dernier admis - max{rang du candidat du lycée}
- Valeurs positives : le lycée est assigné au « traitement » (son meilleur candidat peut recevoir une proposition)
- Valeur négative : le lycée est assigné au groupe « témoin » (aucune proposition possible)

Pour éviter les erreurs de classification, seul le candidat le mieux classé de chaque lycée pour chaque formation est retenu (suivant Estrada, Gignoux et Hatrick, 2025).

Intention de traiter (ITT) vs effet local moyen de traitement (LATE)

La nature « floue » de la régression sur discontinuité permet de distinguer deux types d'effets causaux. L'intention de traiter (ITT) mesure l'effet d'avoir un ancien élève classé au-dessus du seuil d'admission sur les choix d'orientation des cohortes suivantes, indépendamment de son inscription effective dans la formation. Cet effet de « forme réduite » capture l'impact « potentiel » d'avoir un ancien élève admissible à la formation, qu'il s'y inscrive finalement ou non.

L'effet local moyen de traitement (LATE) va plus loin en mesurant l'effet causal de l'admission effective d'un ancien élève. Cette estimation par variables instrumentales utilise le fait d'être classé au-dessus du seuil comme instrument pour l'admission effective, selon une méthode d'estimation en deux étapes (2SLS). Ce LATE s'obtient par le ratio entre l'effet ITT et l'effet de « première étape », soit la discontinuité dans la probabilité qu'un lycée ait effectivement un élève admis lorsque son candidat passe au-dessus du seuil (présentée dans la **Figure 10**). La première étape révèle une discontinuité de +22 points de pourcentage dans la probabilité d'avoir un élève admis. Cette intensité de traitement relativement modérée s'explique par le fait que les candidats ne reçoivent de proposition que de la formation la mieux classée parmi celles où ils dépassent le seuil. Par construction, le LATE représente l'effet causal pour les lycées « conformes au traitement » (*compliers* en anglais) - ceux pour qui un classement marginalement favorable induit effectivement une admission – et est environ 4,5 fois plus important que l'effet ITT ($1/0,22 \approx 4,5$).

Définitions

Les définitions de l'origine sociale des étudiants et de la sélectivité est la même que décrite dans l'**Encadré 2**.

^a Il existe 13 filières de lycée, regroupées en trois voies principales (générale, technologique et professionnelle).

Mobilité intergénérationnelle en France

Tableau 1. Influence des anciens élèves selon le professeur principal du candidat

	Même professeur principal que l'ancien élève		Professeur principal différent de l'ancien élève	
	Au moins un candidat	Nombre de candidats	Au moins un candidat	Nombre de candidats
Ancien élève admis de justesse (LATE)	0,046** (0,020)	0,124** (0,054)	-0,004 (0,021)	0,005 (0,070)
% du contrefactuel	21%	29%	-1%	1%
Nombre d'observations	145 641	145 641	145 641	145 641
Moyenne contrefactuelle	0,22	0,42	0,30	0,68

Notes : Ce tableau présente l'influence des anciens élèves sur les candidatures de la cohorte suivante selon que le candidat partage ou non le même professeur principal que l'ancien élève admis. L'analyse distingue deux situations : lorsque le candidat a le même professeur principal que l'ancien élève (colonnes 1-2) et lorsqu'il a un professeur principal différent (colonnes 3-4). Les variables dépendantes sont la probabilité qu'au moins un candidat postule et le nombre total de candidatures. Les coefficients présentés correspondent à l'effet de l'admission d'un ancien élève, avec les écarts-types entre parenthèses et les pourcentages du contrefactuel indiqués en dessous. ** = significatif au seuil de 5%.

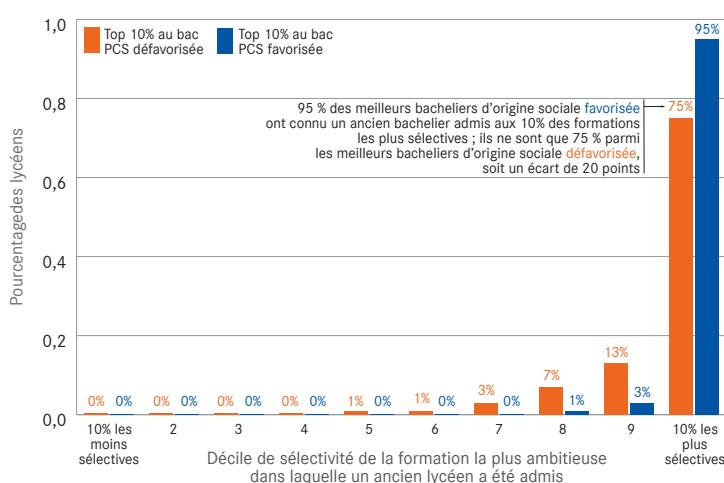
Lecture : Lorsque le candidat partage le même professeur principal que l'ancien élève, la probabilité de candidature augmente de 4,6 points de pourcentage (21% du contrefactuel) et le nombre de candidatures de 0,124 (29% du contrefactuel), des effets statistiquement significatifs au seuil de 5%.

Source : Bechichi et Kenedi (2024) à partir des données Admission Post-bac (SIES).

La ségrégation scolaire amplifie l'influence des anciens élèves

Les lycées les plus favorisés concentrent non seulement des élèves aux capitaux sociaux élevés, mais génèrent aussi année après année des exemples de réussite dans les filières les plus prestigieuses, créant ainsi une dynamique vertueuse d'émulation. À l'inverse, dans les établissements défavorisés, la rareté des admissions dans les formations sélectives limite l'horizon des possibles pour les générations suivantes. Cette ségrégation scolaire exacerbe les différences d'orientation : 95 % des meilleurs bacheliers d'origine sociale très favorisée ont été exposés à au moins un ancien élève admis dans une formation très sélective, contre seulement 75 % des lycéens défavorisés au même niveau scolaire (Figure 13). À quel point cette exposition différenciée contribue-t-elle aux écarts d'aspiration observés entre milieux sociaux dans la Figure 9 ?

Figure 13. Formation la plus sélective dans laquelle un ancien élève a été admis selon l'origine sociale des meilleurs bacheliers



Notes : Cette figure présente, pour les meilleurs bacheliers (top 10 %), le pourcentage de lycéens dans le décile de sélectivité de la formation la plus ambitieuse dans laquelle un ancien élève du même lycée a été admis, selon l'origine sociale.

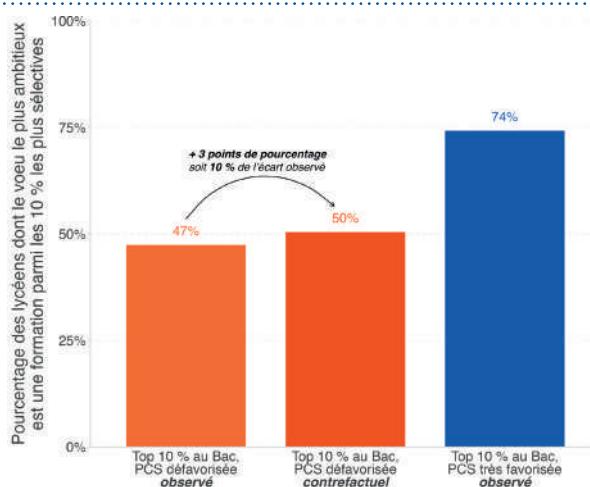
Lecture : 95 % des meilleurs bacheliers de milieux très favorisés ont au moins un ancien élève de leur lycée admis dans une formation parmi les 10 % les plus sélectives, tandis qu'ils ne sont que 75 % parmi les lycéens de milieux défavorisés.

Source : Bechichi et Kenedi (2024) à partir des données Admission Post-bac (SIES).

En utilisant nos estimations d'influence des anciens élèves, nous simulons comment évolueraient les vœux des lycéens défavorisés si les anciens élèves de leur établissement étaient admis aux mêmes formations que les anciens élèves

parmi les lycéens très favorisés. Le résultat de ces simulations, présenté en **Figure 14**, montre qu'égaliser l'exposition aux 10 % des formations les plus sélectives pourrait réduire de 10 % l'écart de candidatures à ces formations entre les meilleurs bacheliers socialement favorisés et défavorisés.

Figure 14. Part des meilleurs bacheliers candidatant dans une formation très sélective selon les anciens élèves auxquels ils sont exposés



Notes : Cette figure présente les résultats d'une simulation contrefactuelle mesurant, pour les meilleurs bacheliers (top 10%), l'impact potentiel d'une égalisation de l'exposition aux formations sélectives via les anciens élèves. Elle compare le taux de candidature observé des lycéens défavorisés, leur taux simulé après égalisation et le taux observé des lycéens très favorisés.

Lecture : Égaliser l'exposition aux formations les plus sélectives (top 10%) via les anciens élèves permettrait d'augmenter de 3 points de pourcentage le taux de candidature des meilleurs bacheliers socialement défavorisés à ces formations (de 47 % à 50 %), soit une réduction de 10 % de l'écart initial de 27 points avec les lycéens très favorisés (74 %).

Source : Bechichi et Kenedi (2024) à partir des données Admission post-bac (SIES).

Leviers de politiques publiques

Le Conseil d'analyse économique a déjà formulé de nombreuses recommandations pour réduire les inégalités intergénérationnelles, qu'il s'agisse de politiques éducatives (Grenet et Landais, 2025), de réformes de l'enseignement supérieur (Fack et Huillery, 2021) ou de la fiscalité de l'héritage (Dherbécourt et al., 2021). Pour améliorer l'égalité face à l'orientation dans l'enseignement supérieur, nous proposons des politiques centrées sur des effets de pairs.

Renforcer l'accompagnement à l'orientation

Le rôle pivot des professeurs principaux dans la transmission d'informations appelle un investissement dans leur formation à l'orientation. Plus largement, le renforcement de services d'orientation professionnalisés et personnalisés, tels qu'on les trouve auprès des psychologues de l'Éducation nationale mais qui restent sous-exploités par les lycéens, pourrait permettre de mieux compenser les inégalités d'orientation et d'accès à l'information.

Institutionnaliser les liens entre générations

L'organisation de forums d'anciens élèves et de programmes de mentorat inter-cohortes pourrait amplifier les effets positifs observés. Toutefois, ces dispositifs doivent être accompagnés pour éviter de creuser les écarts entre établissements : les lycées défavorisés, disposant de réseaux d'anciens potentiellement moins fournis, nécessiteraient un soutien spécifique pour développer ces initiatives.

Réduire la ségrégation scolaire et résidentielle

Les effets de pairs identifiés soulignent combien la ségrégation entre lycées, et même au sein des lycées, perpétue les inégalités d'orientation. Si la ségrégation scolaire reflète en partie la ségrégation résidentielle, cette dernière ne peut expliquer l'étendue de la segmentation sociale observée entre établissements ([Souidi, 2024](#)). Des politiques volontaristes de mixité sociale dans les lycées permettraient de diversifier les influences entre pairs et d'élargir ainsi l'éventail des aspirations post-bac, en particulier des lycéens socialement défavorisés. Des travaux dans d'autres contextes, par exemple en Norvège ([Cattan, Salvanes et Tominey, 2025](#)) et au Danemark ([Campa, 2025](#)), montrent à quel point les camarades de classe influencent le type de formation du supérieur suivi ainsi que les trajectoires futures sur le marché du travail.

Diversifier l'accès aux formations d'élite

La concentration extrême des admissions dans les formations d'élite appelle des mesures correctives. En France, 8 % des lycées fournissent 50 % des effectifs des grandes écoles les plus sélectives ([Bonneau et al., 2021](#)). Au Royaume-Uni, 8 lycées représentent 50 % des admis aux prestigieuses universités d'Oxford et Cambridge ([Montacute et Cullinane, 2018](#)). L'instauration de quotas maximum par lycée dans les formations d'élite, bien que potentiellement controversée, pourrait créer des effets d'entraînement vertueux. Par exemple, les formations les plus sélectives pourraient ne pas avoir droit d'accepter plus d'un certain pourcentage d'élèves du même lycée la même année. Ainsi, chaque admission diversifiée généreraient des influences positives sur plusieurs cohortes successives, agrandissant progressivement l'horizon des possibles dans les établissements sous-représentés.

Continuer de développer l'infrastructure de données pour l'évaluation des politiques publiques

L'évaluation rigoureuse de l'efficacité des politiques éducatives nécessite une infrastructure de données adaptée. L'appariement systématique des informations sur les parents (notamment sur leurs revenus) et leurs enfants, à l'image de ce qui existe dans les pays nordiques, aux Pays-Bas ou aux États-Unis, permettrait de mesurer précisément la mobilité intergénérationnelle et l'impact de diverses réformes sur l'égalité des chances. De même, l'appariement des données administratives éducatives, particulièrement riches en France, avec les données du marché du travail et les déclarations fiscales permettrait d'analyser les effets de long terme des politiques éducatives. En particulier, un tel appariement permettrait de quantifier le bénéfice monétaire de ces politiques par rapport à leur coût. Sans ces outils statistiques, les chercheurs sont limités dans leur capacité à identifier les leviers les plus efficaces pour promouvoir la mobilité sociale ([Grenet et Landais, 2025](#)).

Bibliographie

Altmejd, A. et al. (2021) : « *O Brother, Where Start Thou? Sibling Spillovers on College and Major Choice in Four Countries* », *The Quarterly Journal of Economics*, 136(3), p. 1831–1886.

Avdeev, S. et al. (2024) : « *Spillovers in fields of study: Siblings, cousins, and neighbors* », *Journal of Public Economics*, 238, p. 105193.

Barrios-Fernández, A. (2022) : « *Neighbors' Effects on University Enrollment* », *American Economic Journal: Applied Economics*, 14(3), p. 30–60.

Bechichi, N., Grenet, J. et Thebault, G. (2021) : « *D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur?* », Insee Références.

Bechichi, N. et Kenedi, G. (2024) : « *Older Schoolmate Spillovers on Higher Education Choices.* » document de travail.

Becker, G.S. et Tomes, N. (1979) : « *An Equilibrium Theory of the Distribution of Income and Intergenerational Mobility* » *Journal of Political Economy*, 87(6), p. 1153–1189.

Becker, G.S. et Tomes, N. (1986) : « *Human Capital and the Rise and Fall of Families* », *Journal of Labor Economics*, 4(3, Part 2), p. S1–S39.

Bell, A. et al. (2019) : « *Who Becomes an Inventor in America? The Importance of Exposure to Innovation* », *The Quarterly Journal of Economics*, 134(2), p. 647–713.

Bonneau, C. et al. (2021) : Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000?, Institut des Politiques Publiques, *Notes IPP* 30, p. 308.

Bonneau, C. et Grobon, S. (2025) : « *Parental Income et Higher Education: Evidence From France* », *Journal of Human Capital*, p. 735104.

Campa, P. (2025) : « *No Kid Is an Island: Intergenerational Mobility et Peer Effects* » document de travail.

Campbell, S. et al. (2022) : « *Matching in the Dark? Inequalities in Student to Degree Match* », *Journal of Labor Economics*, 40(4), p. 807–850.

Cattan, S., Salvanes, K.G. et Tominey, E. (2023) : « *First generation elite: the role of school networks.* » document de travail à paraître dans *l'American Economic Review*.

Chetty, R. et al. (2014) : « *Where is the land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States* », *The Quarterly Journal of Economics*, 129(4), p. 1553–1623.

Chetty, R. et al. (2020) : « *Income Segregation et Intergenerational Mobility Across Colleges in the United States* », *The Quarterly Journal of Economics*, 135(3), p. 1567–1633.

Dabbaghian, G. et Péron, M. (2021) : « *Tout diplôme mérite salaire ? Une estimation des rendements privés de l'enseignement supérieur en France et de leur évolution* », *Focus du CAE*, n° 75.

Dherbécourt, C. et al. (2021) : « *Représenter l'héritage* », *Les Notes du CAE*, n° 69(9), p. 1–12.

Estrada, R., Gignoux, J. et Hatrick, A. (2025) : « *Learning About Opportunity: Spillovers of Elite School Admissions in Peru* », *The Economic Journal*, p. ueaf034.

Fabre, A. (2023) : « *The Geography of Higher Education et Spatial Inequalities* » document de travail.

Fack, G. et Huillery, É. (2021) : « *Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace* », *Les Notes du CAE* n° 68, p. 1–12.

Fize, E., Grimpel, N. et Landais, C. (2022) : « *Can Inheritance Taxation Promote Equality of Opportunities?* », *LSE Public Policy Review*, 2(4), p. 9.

Grenet, J. et Landais, C. (2025) : « *Éducation : comment mieux orienter la dépense publique* », *Les Notes du CAE* n° 84.

Guyon, N. et Huillery, E. (2021) : « *Biased Aspirations et Social Inequality at School: Evidence from French Teenagers* », *The Economic Journal*, 131(634), p. 745–796.

Hakimov, R., Schmacker, R. et Terrier, C. (2025) : « *Confidence et College Applications: Evidence from a Randomized Intervention* » document de travail.

Hastings, J., Neilson, C. et Zimmerman, S. (2015) : *The Effects of Earnings Disclosure on College Enrollment Decisions*,

w21300, *National Bureau of Economic Research*.

Hoxby, C. et Avery, C. (2013) : « The Missing ‘One-Offs’: The Hidden Supply of High-Achieving, Low-Income Students », *Brookings Papers on Economic Activity* [Preprint], printemps.

Jaravel, X. (2023) : *Marie Curie habite dans le Morbihan: démocratiser l'innovation*, La République des idées.

Kenedi, G. et Sirugue, L. (2023a) : « Intergenerational Income Mobility in France: A Comparative et Geographic, Analysis », *Journal of Public Economics*, 226.

Kenedi, G. et Sirugue, L. (2023b) : *La mobilité intergénérationnelle de revenus en France : une analyse comparative et géographique*, Institut des Politiques Publiques, *Notes IPP* 95.

Lefranc, A. (2018) : « Intergenerational Earnings Persistence et Economic Inequality in the Long Run: Evidence from French Cohorts, 1931-75 » *Economica*, 85(340), p. 808-845.

Lefranc, A. et Trannoy, A. (2005) : « Intergenerational Earnings Mobility in France: Is France More Mobile than the US? », *Annales d'Économie et de Statistique*, (78), p. 57-77.

Montacute, R. et Cullinane, C. (2018) : *Access to Advantage*, The Sutton Trust.

Mulhern, C. (2023) : « Beyond Teachers: Estimating Individual School Counselors’ Effects on Educational Attainment » *American Economic Review*, 113(11), p. 2846-2893.

Rawls, J. (1971) : *A Theory of Justice*, Harvard University Press.

Sicsic, M. (2023) : « Qui est mieux classé que ses parents dans l'échelle des revenus ? Une analyse de la mobilité intergénérationnelle en France », Insee, *Economie et Statistique* n° 540.

Souidi, Y. (2024) : Vers la sécession scolaire ? mécaniques de la ségrégation au collège, Fayard.

Thebault, G. (2025) : « Peut-on réduire les inégalités géographiques dans l'accès aux filières sélectives en France ? », Institut des Politiques Publiques, *Notes IPP* 114.

Vallet, L.-A. (2017) : « Mobilité entre générations et fluidité sociale en France: Le rôle de l'éducation » *Revue de l'OFCE*, 150(1), p. 27.



Président délégué Xavier Jaravel

Secrétaire général Augustin Vicard

Conseillers scientifiques

Jean Beuve, Samuel Delpuech,
Claudine Desrieux, Arthur Poirier

Économistes/Chargés d'études

Nicolas Grimpel, Lucie Huang, Alice Lapeyre,
Emma Laveissière, Antoine Lopes

Assistante du président délégué

Orkia Saïb

Le Conseil d'analyse économique, créé auprès du Premier ministre, a pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses de ses membres, les choix du gouvernement en matière économique.

Membres Adrien Auclert, Emmanuelle Auriol,
Antonin Bergeaud, Antoine Bozio, François Fontaine,
Julien Grenet, Fanny Henriet, Xavier Jaravel,
Florence Jusot, Sébastien Jean, Isabelle Méjean,
Thomas Philippon, Vincent Pons, Xavier Ragot,
Alexandra Roulet, Katheline Schubert,
Emmanuelle Taugourdeau, Jean Tirole

Correspondants
Dominique Bureau, Benoît Mojon, Anne Perrot,
Aurélien Saussay, Ludovic Subran

Toutes les publications du Conseil d'analyse économique sont téléchargeables sur son site : www.cae-eco.fr

ISSN 2971-3560 (imprimé)

ISSN 2999-2524 (en ligne)

Directeur de la publication Xavier Jaravel

Directeur de la rédaction Augustin Vicard

Édition et contact presse Hélène Spoladore
helene.spoladore@cae-eco.fr – Tél. : 01 42 75 77 47